Envoyé en préfecture le 10/01/2024

Reçu en préfecture le 10/01/2024

DELIBERATION DU CONS 10: 038-200064434-20231207-DELCCAS202328-DE

## C.C.A.S de LES DEUX ALPES

48 avenue de la Muzelle

38860 - LES DEUX ALPES

## N° 2023-28

## Séance du 07 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre à 17 H 30,

le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 28 novembre 2023, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Stéphane SAUVEBOIS, Président du CCAS.

Présents: MM. Stéphane SAUVEBOIS, Président du CCAS, Jocelyne MARTIN, Vice-Présidente du CCAS, Estelle FAURE, Stéphane GALLAND, Brigitte MANIN membres élus, Nadjeschda PIETSCH, Enrica TASSO, Florence TRACOL, membres nommées.

Absente : Mme Catherine GONON, membre nommée.

Secrétaire de séance : Madame Brigitte MANIN

DOMAINE: FINANCES LOCALES - 7.1.1.6. Budget primitif

**OBJET: BUDGET PRIMITIF 2024** 

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2311-1 et suivants ;

Vu le projet de budget primitif du CCAS de la Commune LES DEUX ALPES faisant l'objet d'un envoi séparé en Préfecture ;

Le budget primitif de l'exercice 2024 s'équilibre de la manière suivante :

	RECETTES	DEPENSES
INVESTISSEMENT	0€	0€
FONCTIONNEMENT	210 300 €	210 300 €
TOTAL	210 300 €	210 300 €

Le Conseil d'Administration, après délibération et à l'unanimité des présents :

ADOPTE le budget primitif 2024 tel que présenté en séance

Fait et délibéré en séance, les jours et mois que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme

Le Président du CCAS LES DEUX ALPES

Stéphane SAUVEBOIS